

## **Préambule.**

La présente note répond à l'obligation de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Cette note de présentation synthétique du Budget Primitif (BP) 2022 de la commune de GAZERAN, doit permettre à tout citoyen d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif se doit de respecter les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'équilibre et d'antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel et doit être voté avant le 15 avril de l'année de référence, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante. Il doit être transmis au représentant de l'état sous 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période courant du 01 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il trace pour l'année, l'ensemble des recettes et des dépenses prévues.

## **Retour sur l'année 2021, ses évènements marquants, le budget.**

L'espoir né de l'arrivée d'un vaccin s'est traduit par une consommation des ménages importante au cours du 1<sup>er</sup> semestre. L'activité économique s'est poursuivie au cours du 2<sup>eme</sup> semestres malgré les quelques restrictions de mouvements décrétées. La 3<sup>eme</sup> injection du vaccin retient l'attention. Dans ce contexte de reprise économique mondiale, des pressions apparaissent sur les marchés de matières premières et les produits transformés, notamment sur les matériels électroniques. En corolaire à cette situation : L'allongement des délais de livraison et une progression du prix desdits produits.

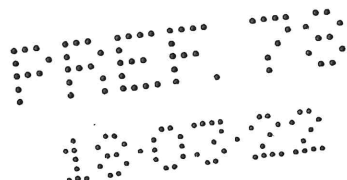
Impact, points de sorties du budget de la commune de Gazeran.

**Recettes de Fonctionnement** : Le taux de réalisation total ressort à 104.87%. La recette réelle 2021 augmente de 2.679%. Le prélèvement sur les droits de mutation des biens, reversé aux communes a atteint un niveau exceptionnel. Les remboursements de charges sociales avancées ainsi que les compensations de l'état sur les taxes d'habitation et foncière contribuent à ce résultat.

**Dépenses de Fonctionnement** : Le taux atteint 50.67%. Le résultat de 2020 intégrait un mouvement intersection de 815683€. La comparaison des dépenses réelles, plus réaliste montre une augmentation 2020/2021 contenue à 2.504%. Les charges et frais assimilés de personnels en hausse de 18.49% affectent ce résultat, la commune ayant recouru à des prestations de personnels extérieur afin de répondre à ses obligations.

Cette tendance devrait perdurer en raison, des attentes et besoins nouveaux à satisfaire de nos concitoyens, de l'accroissement de la population, des espaces et des biens à entretenir.

**Investissement Dépenses et Recettes** : Année de lancement du projet d'agrandissement de l'école, les marchés d'Assistance au Maitre d'Œuvre et d'architecte ont été publiés et attribués. En fin d'année les enfouissements de réseaux rue de la Gare ont été lancés.



## Budget Primitif 2022.

Il convient de préciser à ce stade de la note, que les propos et les valeurs avancés relèvent de projections issues d'observations et autres éléments connus ou à venir au jour de la rédaction. Aussi réalistes qu'elles soient, ces prévisions restent des prévisions soumises aux aléas de l'évolution de la réglementation, de décisions extérieures ainsi qu'à celles du Conseil Municipal.

En ce début d'année 2022 la situation géo politique mondiale en pleine effervescence bouleverse bien des données. L'invasion de l'Ukraine produit des schémas de tensions internationales, les prévisions de croissance, d'inflation, sont remises en cause. Qui peut, aujourd'hui, prédire l'impact réel de cette situation et sa durabilité ? L'effet en revanche, est immédiat et mesurable sur les marchés de l'énergie, dès les premiers jours de mars le baril de pétrole s'échangeait à plus de 110 dollars US et le mégawatt de gaz naturel dépassait les 197 euros.

Ces événements devraient influencer, mais à quelle hauteur, les budgets communaux.

## **Section de Fonctionnement**

La section de fonctionnement comme son nom l'indique, réunit les recettes et les dépenses sans lesquelles la commune ne peut exercer toutes les missions du quotidien.

### **Les recettes de fonctionnement sont composées de :**

#### **Gestion des Services décomposée comme suit :**

**Art 013 : Atténuation des charges.** Elles identifient les remboursements dus à la commune (remboursement de salaires...).

**Art 070 : Produits des services, du domaine et ventes...** Ce sont, les participations aux services rendus (garderie, restaurant scolaire...).

**Art 073 : Impôts et taxes** (taxes, d'habitation, foncières, sur l'électricité, les droits de mutation

**Art 074 : Dotations de l'état** (Dotation Globale de Fonctionnement et participations aux frais engagés par la commune...).

**Art 075 : Autres produits de gestion courante.** (Les recettes proviennent essentiellement de la location des biens communaux).

**Gestion des Opérations réelles :** ajoute à la Gestion des Services les produits financiers (**Art 076**), les produits exceptionnels.

**Art 077 :** Produits exceptionnels. Y sont inscrits notamment les remboursement liés aux sinistres. ) et les reprises sur provision.

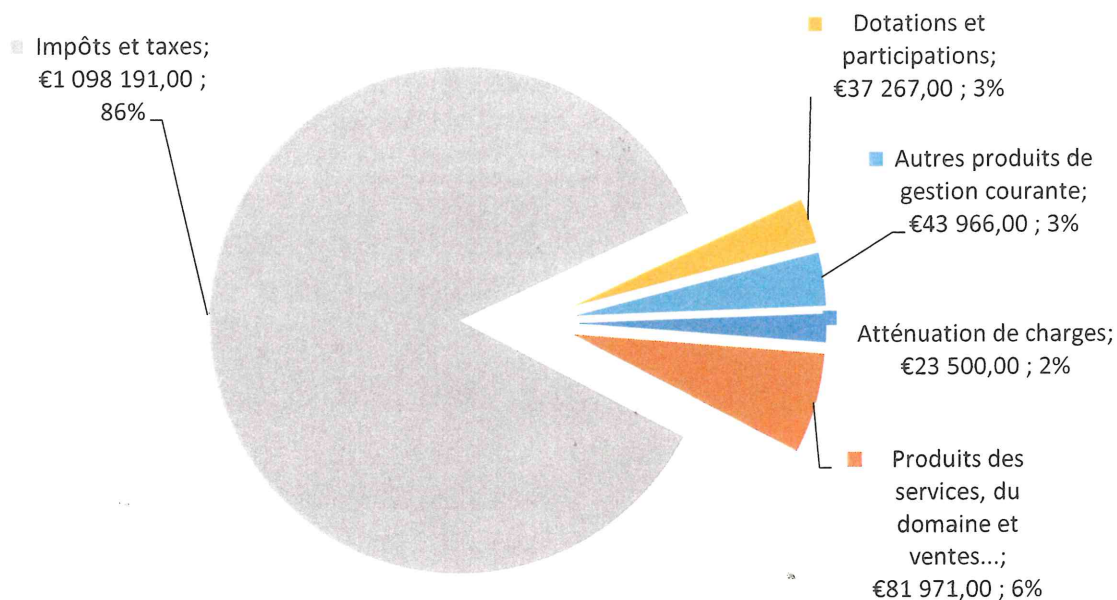
**Art 078 :** Reprises sur provisions.

**Tous les articles ci-dessus composent les « Opérations réelles » de la section des recettes du budget.**

**Le Résultat reporté :** Issu du compte administratif, il fortifie les recettes, Il représente l'antériorité budgétaire.

Les recettes de gestion des services prévues en 2022 sont de : 1 284 895.00 €

GAZERAN 2022 RECETTES FONCTIONNEMENT GESTION DES SERVICES : 1 284 895,00 €



La recette totale attendue de la section fonctionnement intégrant le résultat reporté s'élève à 1 829 217.7 €

GAZERAN 2022: Recettes de Fonctionnement par Sections. Total Recette : 1 829 217,72 €				
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Gestion des Services	Contribution Recette totale
013	Atténuation de charges	23 500,00	1,83%	1,28%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	81 971,00	6,38%	4,48%
73	Impôts et taxes	1 098 191,00	85,47%	60,04%
74	Dotations et participations	37 267,00	2,90%	2,04%
75	Autres produits de gestion courante	43 966,00	3,42%	2,40%
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>	<b>1 284 895,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>70,24%</b>
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations Réelles	Contribution Recette totale
76	Produits financiers	0,00	0,00%	0,00%
77	Produits exceptionnels	37 763,00	2,86%	0,00%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00%	0,00%
	<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 322 658,00</b>	<b>2,86%</b>	<b>72,31%</b>
Art.	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations d'Ordre	Contribution Recette totale
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		0,00%	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.		0,00%	
	<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Art.	Libellé	Proposit° BP	Résultat Reporté	Contribution Recette totale
002	Résultat reporté	506 559,72	100,00%	27,69%
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 829 217,72</b>		<b>100,00%</b>

L'usage des services périscolaires s'annoncent à la hausse dès septembre, prolongement naturel de l'accueil de nouveaux élèves à l'école. Le produit attendu des **ventes et services** progresse.

Les **impôts et taxes** constituent plus de 60% des recettes de fonctionnement, ils sont stables. Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le taux de l'impôt sur les fonciers bâti et non bâti. Les transactions de biens immobiliers se sont maintenues en 2021 à un niveau proche de celui de 2020. La recette attendue issue de cette dernière est reconduite pour 100 000€.

Les **recettes de dotation**, artificiellement augmentées en 2021 par le versement des aides aux commerces et entreprises, celles-ci n'étant pas reconduites, la recette prévue à l'article est moindre (incidence nulle sur le budget primitif puisque cette même somme figurait en dépense de fonctionnement). La DGF (aide de l'Etat au fonctionnement des communes) devrait poursuivre sa tendance baissière amorcée depuis une décennie. Recette attendue d'environ 7000€.

Les remboursements d'assurances sur sinistres (**produits exceptionnels**) sont inscrits en valeur à 37763€.

En 2022, les recettes réelles prévisibles de la section « Recettes de fonctionnement » diminuent de 2.71%.

Enfin, le **Résultat reporté**, abonde la section à 506559.72€, il atteint 27.69% de la recette totale de la section de fonctionnement en 2022.

## Les dépenses de fonctionnement

La structure de cette section est identique à la section des recettes de fonctionnement.

### Gestion des Services : décomposée comme suit :

**Art 011 : Dépenses à caractère général :** Elles assurent l'entretien du patrimoine immobilier et routier communal, les consommations (eau, électricité, combustibles...), les contrats (assurances, maintenance), les achats alimentaires (repas du restaurant scolaires), les taxes, les formations et services rendus...

**Art 012 : Les salaires des personnels, les charges et frais assimilés.**

**Art 014 : Atténuation de produits :** contribution communale au fond de péréquation des ressources intercommunales et de solidarité des communes d'Ile de France.

**Art 65 : Charges de gestion courante :** elles comprennent : Les indemnités des élus, les participations communales aux frais des services de secours et d'incendie des Yvelines, au fonctionnement du CCAS, de la caisse des écoles et des associations...

### Gestion des Opérations réelles :

**Art 66 :** Cet article rassemble essentiellement les intérêts des dettes contractées.

**Art 67 :** Représente les charges exceptionnelles.

**Art 68 :** Dotation aux provisions. Sont incluses à cet article, les provisions aux dépréciations des actifs circulants (Impayés en cours de recouvrement).

Art 22 : Dépenses imprévues.

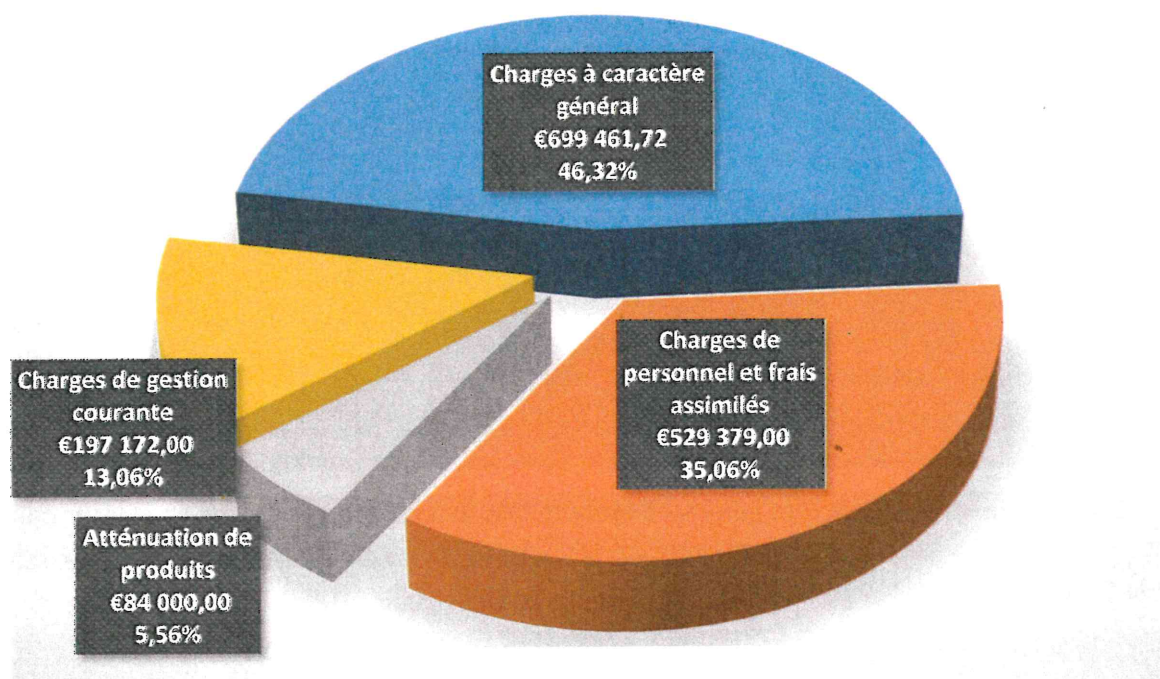
Tous les articles ci-dessus composent les « Opérations réelles » de la section des dépenses du budget.

les Opérations d'Ordre Prélevées

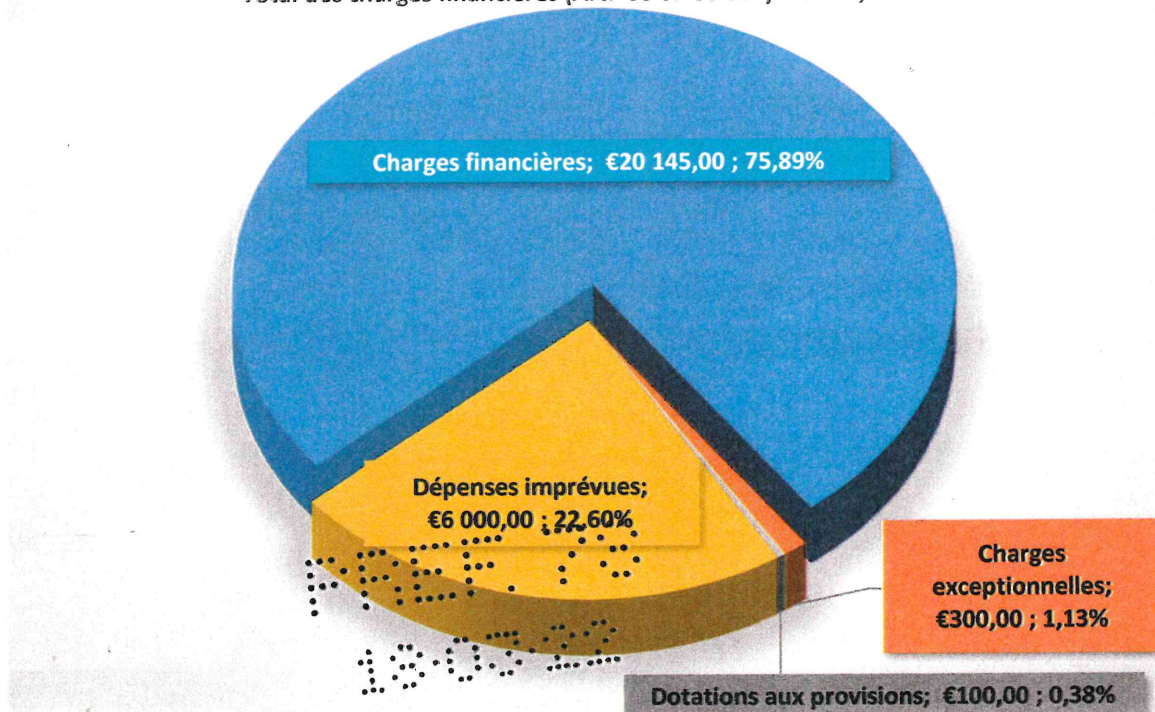
Art 023 : Montant transférer à la section d'investissement.

Les dépenses de gestion des services prévues en 2022 sont de : 1 510 012 72 €.

Gazeran 2022. Fonctionnement. Dépenses: Total Gestion des Services: 1 510 012,72 €

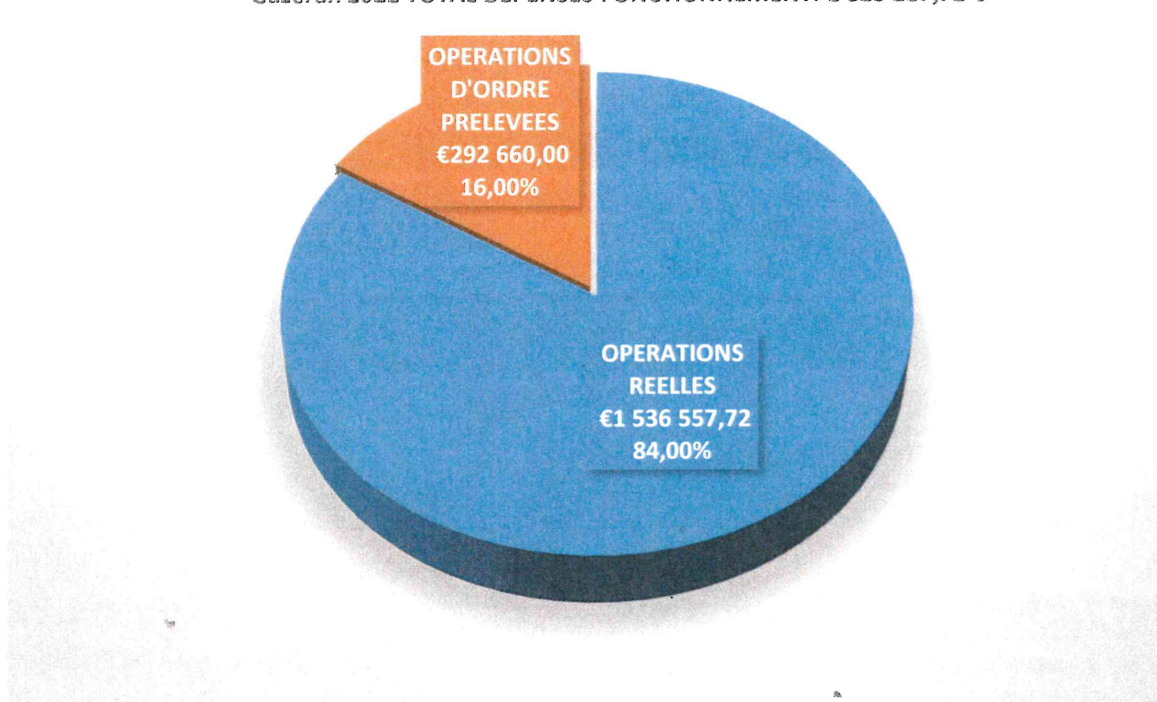


Total des charges financières (Art. 66 67 68 022) 26 545,00 €



La dépense totale prévues de la section fonctionnement intégrant le virement à la section d'investissement s'élève à : 1 829 217,72€

Gazeran 2022 TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT: 1 829 217,72 €



En 2022, les dépenses à caractère générales sont prévues à la hausse, les prix de tous les produits composants cette section augmentent entre 2% (achats des repas) à plus de 10% annoncés pour les carburants et les énergies de chauffage.

L'accroissement de la population génère déjà de l'activité administrative supplémentaire, l'arrivée de plus de 40 élèves à l'école en septembre 2022, imposent de renforcer notre effectif afin de répondre aux attentes de nos concitoyens et de satisfaire à nos obligations. Le budget alloué est chiffré à 529379€. Il représente 34.45% de la dépense des opérations réelles du budget (avant virement à la section d'investissement).

La contribution communale aux différents fonds de péréquation et de solidarité ne devrait pas évoluer cette année pas plus que les charges de gestions courantes.

L'emprunt de 2 000 000€ contracté cette année, génère des intérêts supportables, décroissants sur la durée de remboursement choisie de 25 ans. Il s'ajoute aux remboursements d'intérêts d'emprunts précédents. Ces derniers s'éteignent fin 2025.

Enfin le virement de 292 660€ à la section d'investissement complète cette section.



Les Recettes et Dépenses de la section de Fonctionnement sont équilibrées à 1 829 217,72€

## Section d'Investissement

Cette section d'investissement prépare l'avenir, propose les projets de l'année, à moyen ou long terme. Elle mobilise les ressources de financement disponibles ou accessibles. : L'autofinancement, les dotations, l'emprunt et les subventions.

### Les recettes d'investissement

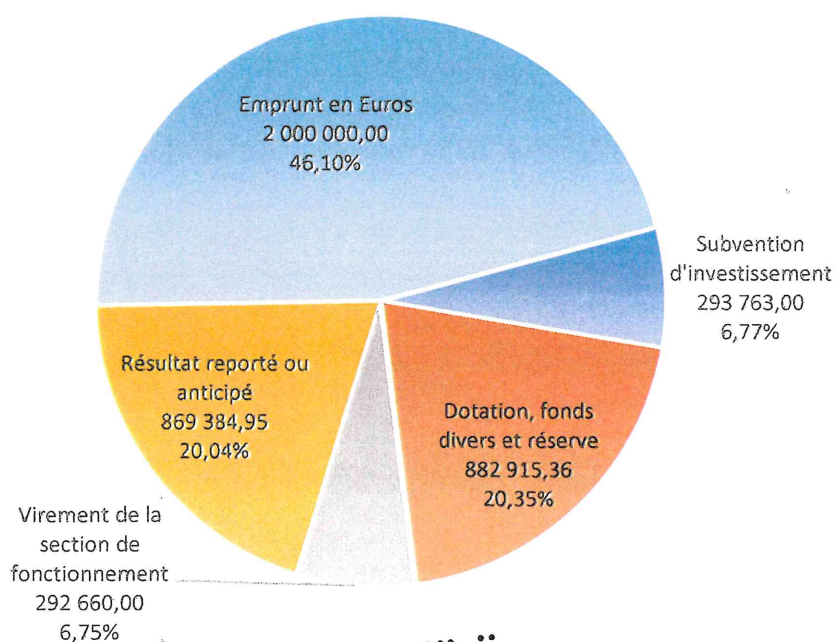
**Les subventions :** les financeurs de projets communaux sont principalement le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour la strate communale à laquelle nous appartenons. (Commune de moins de 2000 habitants).

**L'emprunt :** La Commune peut recourir à ce mode de financement afin d'acquérir, de construire, d'agrandir ou de modifier un bien (immobilier, routier...).

**Les dotations, fonds divers et réserve :** Ces dotations correspondent à des recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement). Le fond de compensation de la TVA abonde cette section ainsi que l'excédent de fond capitalisé (report entre sections).

**L'autofinancement.** Mesuré en section de fonctionnement par différence de recettes totales et des dépenses totales, il permet par transfert entre sections de financer les investissements.

GAZERAN 2022 Budget Investissement. RECETTES : 4 338 723,31 €

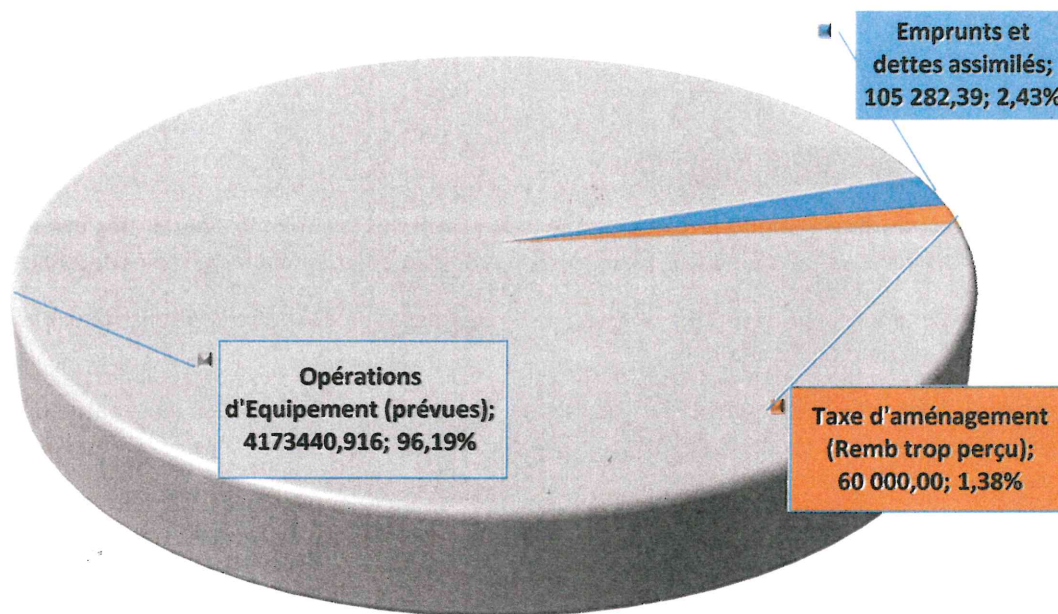


PROJET DE  
BUDGET  
2022

### Les dépenses d'investissement

Elles sont composées du remboursement de la dette ou de trop perçus, et du financement des projets décidés par la collectivité.

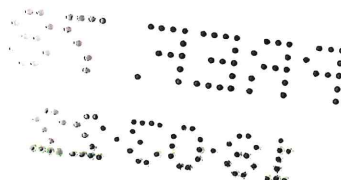
GAZERAN 2022 BUDGET INVESTISSEMENT. DEPENSES : 4 338 723,31 €



Les projets d'investissement de l'année 2022 sont nombreux et variés, ils répondent aux besoins implicites de la collectivité. La construction de 3 classes et d'un restaurant scolaire pour le montant de près de 3 000 000€ TTC hors missions, raccordement aux réseaux et équipements des classes et restaurant, la sécurisation de l'alimentation électrique par effacement des réseaux de plusieurs rues pour un total de 515 956.98€ TTC, les acquisitions de biens, notamment, le stade et ses équipements, concentrent plus de 95% des dépenses d'investissement.

Le financement de ces projets exige le recours à un emprunt de 2 000 000€. Des 5 offres reçues et analysées, l'offre de l'organisme Crédit Mutuel, au taux fixe de 0.8% remboursable en amortissement de capital constant à échéance trimestrielle sur 25 annuités a été retenue.

La liste ci-après montre la diversité des projets inscrits au budget d'investissement 2022.





BUDGET PRIMITIF / SECTION INVESTISSEMENT - 2022			
OE 1322	<b>Opérations d'Equipement (prévues)</b>	<b>4 173 440,92</b>	<b>96,19%</b>
0212	Aménagement de la SDF	4 288,97	0,10%
0230	Vidéo protection	15 039,68	0,36%
0251	Acquisition terrain Badelins	57 600,00	1,38%
0252	Mission architecte Ecole	188 353,92	4,51%
0253	Réalisation travaux Ecole (future)	2 020 274,49	48,41%
0255	VRD Ecole	84 000,00	2,01%
0257	Modification PLU	35 480,00	0,85%
0260	Mairie/Ecole aménagements COVID	2 732,40	0,07%
0261	Acquisition de terrain pour équipement sportif	87 300,00	2,09%
0264	Ecole tables et chaises	1 199,39	0,03%
0266	Enfouissement des réseaux	470 026,59	11,26%
0267	Acquisition terrain succession GAZEAU	3 606,00	0,09%
0268	Tous travaux Ferme du Haut	5 400,00	0,13%
0269	Signalisation routière	23 880,00	0,57%
0270	Mobilier, Rayonnages, tous sites	5 864,48	0,14%
0271	Gros outillage	9 132,60	0,22%
0272	Plantations Rue de Gaulle	27 530,80	0,66%
0273	Corbeilles de propreté	6 379,20	0,15%
0274	Rayonnages mairie, salle des fêtes	6 600,00	0,16%
0275	Panneaux numériques d'information	18 844,00	0,45%
0279	Aménagements PMR rue de la Mairie, Rue de l'Eglise	47 012,00	1,13%
0281	Réaménagements des locaux Mairie	46 200,00	1,11%
0282	Construction vestiaires new stade	180 000,00	4,31%
0283	Aménagements extérieurs stade	90 000,00	2,16%
0284	Réaménagement des ex-vestiaires stade	42 000,00	1,01%
0285	Réparation affaissement salle des fêtes	25 024,00	0,60%
0286	Réparation mur salle du bar	24 000,00	0,58%
0287	Equipements nouvelles classes et restaurant scolaire	126 000,00	3,02%
0288	Eclairage sente du château	32 400,00	0,78%
0289	Eclairage route du Moulin de Reculé	42 000,00	1,01%
0290	Aménagement aire de jeu (près de la SDF)	6 416,40	0,15%
0291	Atelier communal	409 220,00	9,81%
0292	Barnum et décorations extérieures	9 804,00	0,23%
0293	Informatique école	4 314,00	0,10%
0294	Arceaux vélos	3 324,00	0,08%
0295	Plantation de haies et nichoirs	8 418,00	0,20%



Les recettes et les dépenses de la section d'investissement sont équilibrées à 4 338 723,31€